

Conférence

UNE OCCUPATION ALLEMANDE MECONNUE, CELLE DE 1914 – 1918

par Hubert FRANCOIS

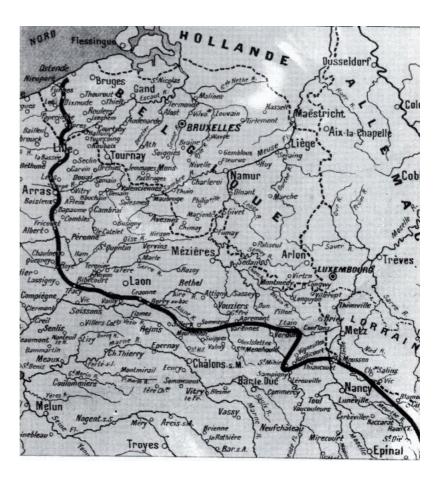
mardi 29 janvier 2019

Compte-rendu : conférencier, mise en page : Michel Régniès

Société Hyèroise d'Histoire et d' Archéologie

Le conférencier précisa tout d'abord qu'à ce sujet s'attachait des souvenirs familiaux qu'il évoquera à l'appui de son exposé.

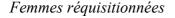
Il tint tout d'abord à délimiter la zone concernée, un dixième du territoire national, s'étendant partiellement sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Marne, de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et entièrement celui des Ardennes.

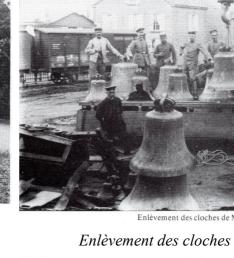


Ce dernier, lieu d'implantation du GQG impérial à MEZIERES connaît de graves exactions (incendies et meurtres de civils) au mois d'août 1914, laissant mal augurer de la suite. Dès le départ, l'autorité militaire allemande va ignorer les dispositions de la convention de LA HAYE (1907), censées protéger les populations civiles. De plus, en grande différence de l'occupation de la 2éme guerre mondiale, un seul interlocuteur français existe, le Maire qui va être grandement sollicité. Un couvre-feu strict est imposé à partir de 21 heures (20 heures, heure française). Après le recensement des humains, ustensiles et animaux, la fouille des caves, greniers et même sacristies, les ordres de réquisition vont « pleuvoir », vivres mais aussi objets et ustensiles en cuivre, étain, laiton, nickel, bronze dont les cloches des églises. Vont bientôt s'y ajouter les amendes à la charge des Municipalités sous des prétextes futiles. RIBEMONT dans l'Aisne sera ponctionné sept fois en vingt-six mois pour plus de dix-neuf mille francs or, chaque fois. Pour remplacer la monnaie disparue, on devra émettre des bons.



Femmes réquisitionnées à Gespunsart





Enlèvement des cloches de Mézières



Bourg-Fidèle



Occupation de Charleville

Et que dire de la décision du 17/O3/1916 ? « La ville de GUISE paiera une amende pour chaque cas de maladie sexuelle dont sera atteint un soldat allemand. » Les réquisitions de produits agricoles s'amplifiant (bêtes à cornes, céréales, légumes, betteraves), la nourriture de la population, notamment urbaine devient précaire. Le recours aux baies sauvages, glands et orties n'est évidemment pas suffisant. Une « bouée de secours » sera lancée par un Comité AméricoHollandais qui décide de ravitailler la Belgique occupée et au printemps 1915 la zone française. Ce Comité va mettre à disposition des boulangeries de la farine (40 à 100 grammes par jour et par tête) et vendra ou distribuera aux indigents des rations modestes de lard, viande congelée, riz ou légumes secs, tous les deux jours. Du lait condensé pour les enfants en bas âge. Après l'entrée en guerre des USA en 1917, le Comité deviendra Hispano-Hollandais. Mais dans les premiers mois de 1918, les distributions se feront plus rares et la famine sera parfois bien proche, les réquisitions de main d'œuvre vont s'ajouter aux autres, touchant l'ensemble de la population. « Toutes les femmes de 15 à 45 ans sont obligées de travailler »décrètera le commandant d'étape de ROCROI le 22 mars 1917. Si besoin est, on formera et déplacera des groupes des villes vers les campagnes. Les tâches les plus diverses vont être imposées (entretien des champs, ramassage des produits, travaux forestiers (les garçons de 14 à 18 ans dans les Ardennes) déneigement et réfection des routes, nettoyage de locaux, fonctionnement pénible des buanderies militaires.



Le conférencier aborde ensuite le problème de l'isolement de cette zone comprise entre la ligne de front et la Belgique coupée des Pays-Bas neutres par une frontière verrouillée. Aucune relation postale possible même à l'intérieur. L'autorité allemande diffusera donc des journaux comme « La Gazette des Ardennes »aux informations orientées et à diffusion restreinte. Un album illustré dit « de la Grande Guerre » édité à BERLIN s'y ajoutera. Une note cocasse en date du 15 mars 1916, interdira de plus, de lire tout document édité par une puissance en guerre avec l'Allemagne, «Illettrés non concernés.» En sens inverse, les contraintes, les violences et

les condamnations ne sont pas connues à l'extérieur. Couvre-feu, interdiction de circuler en dehors de sa commune, réquisition des bicyclettes, obligation de saluer les officiers, condamnations à la prison pour réflexions désobligeantes et plus graves, exécutions capitales telles celle de deux jeunes mitrons pour l'exemple à MONCEAU-Les LOUPS en 1916. Les prises d'otages, pour des motifs souvent absurdes, se solderont par exemple, par la déportation de vingt-deux femmes ardennaises dans la lointaine Lituanie. Une dizaine de camps accueillent les réfractaires au travail obligatoire. En janvier 1917, le camp impérial de concentration, n°2 est implanté dans la citadelle de SEDAN et réservé aux condamnés « rebelles »mêlés à des droits communs. Le taux de mortalité y atteindra les trois cinquièmes. L'écrivain, Joseph SCHRAMM qui y séjourna titrera son livre « Au bagne de SEDAN ».



MARCEL SAVART

Forteresse de SEDAN

Les zones proches du front, en particulier dans le département de la Marne, en plus de toutes ces vicissitudes connaitront les souffrances des évacuations forcées à pied ou dans des wagons destinés au transport de matériaux ou de bestiaux.

En conclusion, le conférencier, après avoir rappelé le propos du maréchal VON HINDENBURG : « j'ai constaté que la population française se comportait dignement au milieu du sort cruel que la longue durée de la guerre lui avait imposé », se réjouit que le 7 novembre 2018, une grande chaîne de télévision eût évoqué, même succinctement, cette « occupation mal connue ».

Au cours de la discussion qui suivit, on rechercha les raisons de cette sorte « d'omerta » frappant cette période. L'enthousiasme créé par le retour de l'Alsace-Lorraine et le nombre impressionnant des victimes de guerre peuvent être retenus. S'y ajoute l'absence de reconnaissance. On attendra quarante-trois ans pour inaugurer une plaque commémorative à SEDAN!